111,574 fr. 10 ; une caisse des retraites pour les prêtres âgés ou infirmes avec 24,562 francs 09 ; sans compter diverses œuvres diocésaines et autres dont la dotation est de 100,000 francs.

En 1790, le clergé possédait le tiers du département de l'Aisne, — ce qui ne l'empêchait pas de prêcher avec éclat le désintéressement et le mépris des biens de ce monde. Aujourd'hui, il a, petit à petit, reconstitué son domaine d'avant la Révolution.

Qu'est-à-côté de ce budget annexe le budget officiel des cultes dont seul s'occupe l'opinion ? A peine la sixième partie !

N'est-ce pas que cela fait un joli pécule, et que la suppression de la part de l'Etat inscrite au budget du pays laisserait encore aux catholiques pour faire vivre leur culte dans le département de l'Aisne des ressources respectables, à la condition de les administrer eux-mêmes, pour les seuls besoins de l'Eglise, et de ne plus en distraire tout ce qui sert aujourd'hui à l'action cléricale et à la propagande romaine.

Est-ce une situation particulière au département de l'Aisne ? Non. Il y en a vingt autres où la richesse du clergé est plus grande encore.

Cela prouve qu'il n'est pas vrai de dire que la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes amèneraient la fermeture des églises, la suppression du culte, et que les catholiques seraient en rien les victimes du nouvel état de choses.

La démonstration faite dans le livre de M. Chaussin est d'une clarté lumineuse.

Pour que fussent taries les sources où l'Eglise va puiser, il faudrait que le catholicisme romain fût bien malade en France !

Comme le dit l'auteur, le vrai est qu'il « est absolument contraire à l'intérêt de la République, à la raison comme au bon sens, d'étayer la faiblesse de ce moribond, d'humeur plutôt difficile, et de laisser aux côtés de son fauteuil les bonnes béquilles d'argent qu'il n'accepte de l'Etat républicain que pour les lui jeter à la figure ».

Le livre se termine sur un bon conseil aux républicains temporisateurs qui veulent toutes les réformes en principe, mais ne les trouvent jamais opportunes :

« Craignez que l'heure ne vous échappe, leur dit-il, et méditez la parole de Franklin : « N'employez pas votre argent à acheter un repentir ! »

Une Ecole régionale d'Architecture à Lille

Avis partagés. — Chez M. Hannotin. — Autre interview. — Petite comparaison. — Décentralisons (!) — La voix d'un sage

On répète communément qu'il est question de fonder à Lille une école régionale d'architecture.

Ce n'est pas exact; cette école existe déjà, elle forme même l'une des divisions importantes de notre Ecole des beaux-arts de la rue de la Déûle.

Il s'agit simplement — et tel est, si nous avons bonne mémoire, le projet récemment présenté aux délibérations du conseil municipal — il s'agit seulement de donner à l'école des beaux-arts de Lille, en y créant des cours nouveaux, un tel développement à l'enseignement de l'architecture, que cet enseignement pourrait contrebalancer l'enseignement de Paris, l'égaler, former des élèves aussi capables, pourvus d'ailleurs des mêmes droits.

Le projet ne date point d'aujourd'hui, il est, par beaucoup, favorablement accueilli et appuyé cela va sans dire, par la société régionale des architectes du Nord. Les partisans de cette création la considèrent d'ailleurs comme l'embryon d'un enseignement artistique complet (peinture, sculpture, gravure, etc.) qu'on tendrait peu à peu à organiser, lui aussi, et à établir sur le même pied que l'enseignement de l'Ecole nationale des beaux-arts.

« Notre but, nous écrit M. A. Dubuisson, est la décentralisation artistique afin de provoquer l'émulation entre les diverses écoles et de démocratiser l'enseignement supérieur des beaux-arts, en le mettant à la portée de tous ceux qui ne peuvent compléter leurs études à Paris — et ils sont nombreux. — Les mêmes raisons qui ont motivé la création des Facultés de province existent pour les Beaux-Arts. »

Ainsi donc, deux raisons essentielles pour les partisans du projet, en faveur de cette création :

1° Intérêt artistique général, la centralisation n'ayant jamais produit que des œuvres monotones, et intérêt régional du même coup.

2° Utilité de faciliter aux jeunes gens de notre pays l'étude de l'architecture.

Cette création exigerait naturellement des sacrifices. L'Etat y entrerait pour sa part. La ville y contribuerait avec une somme de dépenses annuelles qu'on peut évaluer approximativement à 10.000 francs.

Et voilà la pilule !... Et des gens fort sensés estiment, ou que le conseil municipal actuel s'apprête trop inconsidérément à l'avaler, ou que les soucis d'économie qu'il affiche continuellement, sont plus démonstratifs que sincères....

L'un de nos plus éminents architectes lillois, M. Hannotin, est carrément opposé au projet en question.

Nous sommes allés lui demander les raisons de cette opposition. M. Hannotin n'est pas de ceux qui tournent longtemps autour du pot :

« Une école d'architecture à Lille, nous dit-il, voilà longtemps que je combats ce projet ! je le trouve pour ma part insensé. Il paraît que le conseil municipal va l'adopter; c'est son affaire, évidemment, mais c'est l'affaire aussi des contribuables, qui ne seront pas enchantés je crois, de payer 10.000 francs (sinon plus) pour des prunes ! Le conseil municipal répète à qui veut l'entendre qu'il tient à faire des économies. Si nous n'étions déjà édifiés sur la sincérité de cette déclaration, ce dernier coup dissiperait nos illusions, car il est impossible, en vérité, de jeter aussi follement l'argent par les fenêtres. Cette école d'architecture ne servira à rien, vous entendez, à rien !

Accorderait-on aux élèves les mêmes droits qu'à ceux de l'Ecole des beaux-arts de Paris, on ne les tiendra jamais en si haute estime; nous aurons beau dire et beau faire; on est comme cela en France, nous n'y changerons rien. D'ailleurs en la circonstance, je crois, ce ne sera pas sans raison; nous ne disposons pas, ici, à Lille, des mêmes éléments d'études qu'à Paris; nous n'avons ni le Louvre, ni le Musée de Cluny, etc...., etc...

Autre chose et non moins grave: Vous savez que l'Etat prendra sa part des charges nouvelles occasionnées par l'institution de cours nouveaux. Eh bien, l'Etat en profitera, n'en doutez point, « pour mettre l'embargo » sur l'école; y tout tripoter à sa fantaisie et surtout à son avantage.

Non, ces sacrifices pour une écol ed'architecture à Lille, seront vains. Ils n'ont aucune raison d'être; c'est avec des illusions qu'on les justifie et rien n'est assurément plus inutile. »

Une autre personnalité également très compétente en la matière, combat tout aussi franchement le projet, quoique avec des arguments différents.

« — Permettez-moi, mon ami, nous dit-on, avec un geste calme et réfléchi, de vous faire une petite comparaison.

« Un de vos collaborateurs, il fait récemment au « Réveil » une campagne bien intéressante. Il s'agissait de la crise universitaire à Lille; il ne m'appartient pas de dire si dans le cas particulier, ses arguments touchaient juste. Mais je crois qu'en général il avait parfaitement raison de souhaiter au haut enseignement un peu plus de sens pratique et de déplorer les immenses sacrifices que s'impose le pays pour entretenir, dans toutes les régions de la France, un haut enseignement purement spéculatif qui n'y trouve guère de disciples. On vous a répondu, avec raison certes, que ces études spéculatives étaient nécessaires et que d'elles dépendaient les progrès des applications industrielles.

Cela est évident. Mais la question n'était pas là, et il n'en est pas moins vrai qu'il ne paraît nullement utile d'entretenir plus de ces foyers de haute science qu'il n'en faut et dans des régions où il ne font point de recrues.

Or, pour les études d'architectures, pour les études artistiques en général, la question n'est-elle pas la même? Est-ce que les jeunes gens véritablement aptes à réussir dans cette voie sont si nombreux ? Et pour les autres, pourquoi les encourager à suivre une carrière à laquelle ils ne sont pas destinés ?

Une Ecole régionale des beaux-arts ne répond pas à des besoins assez généraux pour nous imposer des sacrifices.

Ah, je sais, la thèse de la décentralisation est jolie. Mais, vous savez, ce qu'il y a de vraiment profond dans l'art, ne s'apprend pas et ce n'est point les écoles qui créent la diversité des tempéraments. « Nascuntur poetæ »...on pourrait dire aussi justement : « Nascuntur artifices ». L'enseignement de notre Ecole des beaux-arts est très suffisant; n'y dépensons point plus d'argent qu'il ne convient, s'il vous plaît. Ce n'est point quand les deniers sont rares qu'il faut les gaspiller, surtout lorsque tant de sacrifices, indispensables ceux-là, s'imposent. »

Tels sont sur cette question de la création d'une école d'architecture à Lille, les avis éclairés que nous avons reçus. Ils nous semblent, pour nous, émaner du plus simple bon-sens. Il serait souhaitable évidemment, pour l'intérêt des finances communales que la majorité de notre conseil municipal, les partageât.

R. DOUVRY.

Les Calomnies Cléricales

L'AFFAIRE CAU-CECILLE A St-OMER

Nos lecteurs se souviennent peut-être des incidents qui se sont produits à Saint-Omer et dont fut victime le lieutenant Cau-Cécille, officier d'administration à l'hôpital de St-Omer.

Rappelons succinctement les faits.

UNE CONFERENCE RATEE

Pour le 4 décembre 1904, à 4 heures du soir on avait affiché comme devant avoir lieu à la salle du conservatoire de musique, une conférence de notre collaborateur Maurice Monier qui devait, — sous les auspices de la Société républicaine des Conférences populaires, — parler des « Rapports historiques des Eglises et de l'Etat ».

Malheureusement, au moment de se rendre à Saint-Omer, le 3 décembre, le citoyen Maurice Monier, par suite d'une erreur du secrétariat central de cette société, recevait une lettre lui annonçant que sa conférence était remise au 10 décembre. Et au jour dit, — le 4 décembre, — les personnes qui, sur la foi des affiches, se rendirent à la Salle des Conférences, trouvèrent porte close, le conférencier n'étant pas présent.

Le soir, quelques républicains audomarois se trouvant au café du Commerce, eurent à expliquer les causes de ce contre-temps et une conversation générale s'engagea, à laquelle prit part, sans d'ailleurs se départir de la réserve que lui imposait sa situation, le lieutenant Cau-Cécille officier d'administration.

Quelques jours plus tard, sous le titre « Conférence ratée » l' « Indépendant », journal clérical de Saint-Omer, publiait sur les causes de l'absence de Maurice Monier, le récit le plus fantaisiste, affirmant notamment que Monier était présent à Saint-Omer le 4, et qu'il n'avait pas osé y prendre la parole.

Notre ami Letailleur écrivit au journal une lettre rectificative qui fut insérée le 7 décembre et commentée dans le même esprit.

IN CAUDA VENENUM

A la suite de ces commentaires et en post-scriptum, le rédacteur de l' « Indépendant » s'avisa de raconter la conversation à laquelle prit part M. Cau-Cécille, en mettant dans la bouche de cet officier des affirmations de la plus grande netteté notamment en ce qui concerne les fiches dites de « délation ».

Cette violente attaque contre un officier, était motivée par les opinions républicaines connues de M. Cau-Cécille, qui dénonça, en septembre 1903, à Marseille, les opérations financières... délicates des bonnes sœurs de l'hôpital militaire.

Les allégations calomnieuses de l' « Indépendant » étant de nature à porter le plus grave préjudice à la situation et à l'avenir de M. Cau-Cécille, celui-ci demanda et obtint du général Laplace, l'autorisation de poursuivre ses diffamateurs devant la justice civile.

L'AUDIENCE DU 15 FEVRIER

Le 15 février venait donc devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, le procès en diffamation intenté par le lieutenant Cau-Cécille à MM. Gabriel, rédacteur en chef, et D'Homont, imprimeur de l' « Indépendant ».

Me Escoffier, avocat à Douai, représentait M. Cau-Cécille, Me Lefebvre du Prey, plaidait pour l' « Indépendant ».

La loi ne nous permet pas de donner le compte-rendu des débats qui furent des plus intéressants. Qu'il nous suffise de dire que le lieutenant et son avocat ne s'opposèrent pas — quoique la loi les y autorisât — à ce que les défendeurs produisent leurs témoins et pussent tenter de faire la preuve.

Le jugement fut mis en délibéré. Il vient d'être rendu en faveur de M. Cau-Cécille. Nous en donnons quelques extraits qui ne manquent pas d'intérêt.

LE JUGEMENT

...« Attendu que l'un des articles incriminés est violent en la forme, qu'il contient entre autres cette phrase : « Le langage tenu par cet individu devant des dames et des collégiens a été le langage d'un goujat et d'un cuistre » ; ce qui constitue le délit d'injure publique.

« Attendu que dans le même article, il est écrit que M. Cau-Cécille : « s'est déclaré partisan de la délation dans l'armée et a dit « J'en ai fait sauter plus d'un et j'en ferai encore sauter »..... que ces allégations sont donc diffamatoires.

« ...Attendu que la loi défend la preuve des faits diffamatoires ; que les témoins entendus n'ont donc pu l'être qu'à l'effet de permettre au tribunal d'apprécier si Gabriel et D'Homont pouvaient être considérés comme étant de bonne foi.

Attendu que de **l'ensemble des déclarations des témoins entendus il résulte que les prévenus n'ont pas fait la preuve qu'il leur incombait de faire... »**

Le tribunal condamne Gabriel et D'Homont solidairement à payer à M. Cau-Cécille la somme de 50 francs à titre de dommages et intérêts. Il dit en outre que le présent jugement sera inséré dans l' « Indépendant ».

Statuant sur les conclusions du ministère public, le tribunal condamne Gabriel à 25 fr. d'amende, D'Homont à 16 fr. Tous deux bénéficient de la loi Bérenger.

EN APPEL

Nous apprenons que M. Cau-Cécille, considérant que cette sanction est insuffisante, vient de faire appel de ce jugement devant la Cour de Douai.

Nous ferons connaître le résultat de cette nouvelle affaire.

RIXE GRAVE A TOURCOING

A l'estaminet Théophile Buyck, 169, rue de Roubaix, se trouvaient lundi, vers 11 heures du soir, plusieurs consommateurs, parmi lesquels Georges Delhoute, 35 ans, employé de commerce, demeurant 3, quai du Halot, et un employé des tramways, E..., 25 ans, demeurant rue Marengo ; ces deux derniers avaient la tête quelque peu échauffée par la boisson.

E..., à un moment donné, voulut se rendre à la cour ; en passant près du comptoir, il buta contre un panier, dans lequel se trouvait un chien et culbuta. Delhoute se lança contre l'employé des tramways, en disant : « Relevez-vous, vous allez faire mal au chien ». Joignant le geste à la parole, il l'attrapa par le cou et le releva brusquement E..., furieux, porta un coup à l'irascible employé de commerce, lequel, en retour, se précipita sur son adversaire qu'il terrassa et bourra de coups de pied et de poing par tout le corps.

Il fallut l'intervention du patron de l'établissement, M. Buyck et d'un consommateur, M. Scalbert, pour empêcher Delhoute de continuer à frapper.

Débarrassé, E... se releva et ne répondit plus aux provocations lancées par Delhoute qui répétait au premier : « Nous nous reverrons ». D'ailleurs, les deux adversaires ne tardèrent pas à sortir. Dans la rue, la discussion reprit de plus belle ; on ne sait au juste ce qui se passa, car chacun des deux antagonistes prétend avoir été attaqué par l'autre. Toujours est-il que tous deux s'empoignèrent ; des coups de poing et des coups de pied furent échangés.

Delhoute prétend que l'employé des tramways lui porta un coup de poing dans l'œil droit qui fut « poché », et un coup de pied bas qui lui fractura la jambe gauche en deux endroits ; en outre, en tombant, il se luxa l'épaule droite.

E... nie avoir porté un coup de pied bas à son adversaire ; il se pourrait en effet que Delhoute soit tombé contre la bordure du trottoir et se soit ainsi fracturé la jambe.

M. Edouard Vandeputte, demeurant rue d'Arbois, à Roubaix, qui était accouru au bruit de la lutte sépara les deux batailleurs. Il fit transporter Delhoute dans l'estaminet Buyck, en attendant qu'une voiture d'ambulance remuise, vint le chercher pour le conduire à l'hôpital.

M. Michau, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur cette rixe qui paraît assez compliquée.

UNE ÉGLISE CAMBRIOLÉE A BEUVRAGES

Hier, vers 6 heures et demie du matin, le nommé Brocart Arthur, « clerc » de l'église de Beuvrages, venait pour ouvrir les portes.

Il constata que des pesées avaient été faites, vraisemblablement à l'aide d'une pince, à la porte principale.

Une fois dans l'église, il vit qu'un vitrail de la troisième fenêtre à droite, était brisé en partie ; une ouverture carrée, assez grande pour laisser passer un homme, avait été pratiquée.

Dans la sacristie, les cambrioleurs avaient enlevé les épaulettes en or du « suisse » et arraché les franges d'or et d'argent des nombreux oriflammes consacrés.

Enfin, le derrière du maître-autel, en planches, était démoli, et le tabernacle, un coffre-fort blindé, pesant 80 kilos, avait disparu

Pour sortir, les cambrioleurs avaient forcé une porte conduisant au clocher et crochetté une autre, s'ouvrant sur le côté droit de l'immeuble.

Le garde de la commune, prévenu par Brocart et le curé, procéda aussitôt à une première enquête.

Dans un champ, situé à 400 mètres environ, derrière le cimetière, on retrouva le tabernacle, que sa double serrure n'avait pas protégé, et qui avait été défoncé à l'aide d'un pavé, pris par les filous au tas qui leur avait servi pour briser le vitrail et escalader la fenêtre.

Une boîte à hosties, dite « custode », en vermeil, que renfermait le coffre avait été enlevée. Quant aux autres objets en or, le curé les emportait toujours chez lui.

Celui-ci estime le tout : montant du vol et dégâts à l'église, à 600 francs environ.

La gendarmerie d'Anzin s'est rendue dans l'après-midi à Beuvrages, pour enquêter.

On n'a aucune piste en vue, et personne n'a, entendu la nuit, de bruits insolites décelant la présence des cambrioleurs, qui ne seront sans doute pas faciles à retrouver, ni à punir, le feu du ciel ayant perdu l'habitude d'atteindre les « sacrilèges ».

CONTRE LES BOUILLEURS DE CRU

Une délégation d'anti-bouilleurs a été présentée hier au ministre par M. A. Potié, sénateur. Cette délégation était composée de MM. Laine, président des anti-bouilleurs ; Bevret, président des alcools de Paris ; Rossignol, délégué du Syndicat commercial des spiritueux du Nord ; Dupire, délégué du Syndicat commissionnaire des alcools de Lille. En l'absence du ministre, M. Rouvier étant retenu à la Chambre par la discussion du budget, cette délégation fut reçue à midi par son chef de cabinet.

Les membres protestèrent contre toute atteinte à la loi de 1903 réglementant les bouilleurs.

La réception fut des plus courtoises, et la délégation obtint la promesse que sa protestation serait transmise au ministère ; et que, tenant compte des besoins budgétaires, on chercherait à satisfaire ses demandes.

La Société Métallurgique d'Amiens
EN FAILLITE

La Société métallurgique d'Amiens, au capital de 200,000 francs, dont les titres sont cotés à la Bourse de Lille, vient d'être déclarée en faillite par le tribunal de commerce de Lille.

La faillite a été prononcée dans les circonstances suivantes :

Par exploit de Me Degrémont, huissier à Paris, du 9 janvier dernier, une compagnie anglaise, le « Lloyd et Cie », a assigné la « Société métallurgique d'Amiens » en paiement d'une traite de 10,823 fr. protestée.

Le « Lloyd » demandait le paiement ou la mise en faillite de Damnas, liquidateur amiable de la Métallurgique. Damnas soulevait l'incompétence du tribunal de commerce d'Amiens, parce que, arguait-il, le siège social de la Métallurgique avait été transféré à Paris, rue Taitbout, le 22 octobre 1904.

Le tribunal de commerce d'Amiens n'a pas admis les raisons invoquées par Damnas, et les a considérées comme invraisemblables et non sérieuses. Voici les conclusions du jugement :

« Sur la demande en faillite, attendu que Damnas, ès qualité, fait défaut; faute de conclure :

Attendu que le « Lloyd et Cie » insiste pour une condamnation immédiate ; que la dette est reconnue, puisqu'il s'agit d'une traite acceptée ; que la Société métallurgique a suspendu ses paiements ; qu'elle a réalisé la plus grande partie de son actif ; qu'en présence de pareils faits, le tribunal n'a d'autre fonction que de déclarer immédiatement la faillite ; que c'est même son droit de le faire pour rechercher à sauver tout ou partie du gage des créanciers, s'il en est temps encore.

Par ces motifs : Le tribunal, jugeant contradictoirement sur l'exception d'incompétence, se déclare compétent.

Au fond, statuant par défaut, faute de conclure à l'égard de Damnas, ès qualité de liquidateur de la Société métallurgique d'Amiens, dit la Société métallurgique d'Amiens en état de faillite ouverte.

M. Legueux est nommé juge-commissaire et Me Lamy, syndic provisoire.

Nouveau Né dans une Malle à Hirson

Une nommée L..., M..., âgée de 34 ans, cuisinière à Fourmies, est accouchée clandestinement la nuit du 23 au 24 courant, dans un hôtel à Hirson où elle était descendue depuis quelques jours.

Après avoir mis son enfant au monde elle l'a couché dans une malle, et a fait disparaître soigneusement les traces de l'accouchement.

De nouvelles douleurs l'ayant reprise, elle a sans doute perdu la tête et cette fois a appelé pour qu'on fasse venir une sage-femme.

Celle-ci demanda à ce que l'on transporte la souffrante à l'hôpital.

Là on s'aperçut qu'elle avait accouché de deux enfants.

Interrogé sur ce point, elle nia ; mais les recherches ont fait découvrir le premier né dans une malle soigneusement faite et fermée à clé.

Le parquet prévenu par les soins de M. le commissaire de police s'est transporté sur les lieux.

LES ÉLECTIONS
de Délégués Sénatoriaux

Nous complétons ci-dessous le résultat des élections de délégués sénatoriaux qui ont eu lieu dimanche dans le Nord, pour le scrutin du 2 avril prochain.

Arrondissement de Lille

CANTON DE LANNOY

FLERS. — Louis Lepers, Jules Tiers, Benjamin Augnet, Jules Lussiez, Henri Mathon, J.-B. Liénart, Alp. Pollet, Em. Defives, J.-B. Gauthe, délégués ; V. Loridant, Léon Willoqueaux, suppléants.

TRESSIN — Florimond Fourmestreaux, Ferd. Dujardin, délégués ; Em. Descamps, suppléant.

CHERENG. — Clotaire Duquesnoy, de Beaugrenier, Florimond Wauquier, délégués ; Louis Mordacq, suppléant.

ANSTAING. — Louis Delerue, Louis Delecourt, délégués ; Paul Delesalle, suppléant.

BAISIEUX. — Em. Deportenaine, Ch. Marcy, François Duflos, délégués ; J.-B. Warzelle, suppléant.

ANNAPPES. — Louis Desruelles, J.-B. Desprez, Alf. Lemaire, Arthur Paulvaiche, Louis Deffontaines, Aimable Agache, délégués ; Louis Bestin, G. Duplouy, suppléants.

FOREST. — Lucien Thiefry, Georges Wattine, délégués ; J. Delattre, suppléant.

GRUSON. — Clovis Dutilleul, délégué ; Franzois Decalonne, suppléant.

HEM. — Henri Delecroix, Louis Desbonnets, Louis Humbert, Léon Lepers, D. Dujardin, Aug. Albert, Alf. Gilleman, Em. Deleselle, Julien Lallart, délégués ; Arthur Boussemart, J.-B. Prevot, suppléants.

ASCQ. — Hector Delattre, Ch. Delebarre, J.-B. Vincent, Oscar Desquien, Louis Desbonnet, J.-B. Cruoq, délégués ; Henri Teneul, Ad. Selosse, suppléants.

LYS-LEZ-LANNOY. — Louis Boutemy, F. Locutier, Pierre Echevin, L. Fauvarque, P. Salembier, Louis Lepers, J.-L. Barbieux, L. Barbieux, Louis Meurisse, Jean Delannoy, délégués ; Louis Delespaul, Trentesaux, suppléants.

LANNOY. — Alfred Joly, Samuel Dujardin, Alfred Delesplanqué, délégués ; Jules Rys, suppléant.

LEERS. — Louis Courier, Zénobe, Henri Derache, Henri Duez, Ceran Lamblin, Florentin Lepoutre, Louis Leroy, Désiré Plouvier, Jules Salembier, délégués ; J.-B. Marécaux, Prosper Carette, suppléants.

SAILLY. — Jean Deledalle, J. Leuridan, délégués ; Henri Willecome, suppléant.

TOUFFLERS. — Paul Brondt, Edouard Delecourt, Henri Bayart, délégués ; Prosper Delreux, suppléant.

WILLEMS. — J.-B. Ducatillon, J.-B. Cocheteux, Adolphe Treis, délégués ; J. Dubar, suppléant.

CANTON D'HAUBOURDIN

ESCOBECQUES. — Delefortrie Julien, délégué ; Descatoire Emile, suppléant.

LE MAISNIL. — Léon Despierre, délégué; Pierre Carlier, suppléant.

RADINGHEM. — Waymel Adolphe, Marescaux Cyr, délégués ; Lutun Léon, suppléant.

LOOS.— Potié Georges, Bonduel, Estargerie, René Noé, Schlachter, Dumortier, Delrue, Boussemart, Van Oost, délégués ; Gilquin, Poulet, suppléants.

SANTES. — Bernard, Delannoy Pierre, Desnoyelle Aug., délégués ; Coustenoble E., suppléant.

HALLENNES. — Choquet Jules, Castelin Gustave, délégués ; Thomas Paul, suppléant.

ERQUINGHEM-LE-SEC. — Lallemant C., délégué ; Leturcq Pierre, suppléant.

LIGNY. — Ridon Herman, délégué ; Perche Louis, suppléant.

BEAUCAMPS. — Desbonnets Alp., Blanquart Célerin, délégués ; Caignet Pierre, suppléant.

HAUBOURDIN.— Bigo Pierre, Delbecque, Hennebaut, Desbiens, Lepez, Martin J., Somon L., Lequien, Delannoy P. délégués ; Lhermite Fidèle, Planque, suppléants.

WAVRIN. — Beaurepaire A., Remy A., Lefebvre, Dallenne A., Coin Jude, Desmarais, Duvivier, Caillier, Gruart, délégués ; Dutholt Victor, Delecourt F., suppléants.

SEQUEDIN. — Blanquart Alfred, Lesage Charles, délégués ; Dumortier, suppléant.

ENGLOS. — De la Phalecque, délégué ; Delangre Léon, suppléant.

EMMERIN. — Gruyelle, Vaillant Ch., Delecroix D., délégués ; Castel Ch., suppléant.

LOMME. — Lescroart Jules, Nicolle Louis, Desrumaux Emile, Cokelaer Adolphe, Levêque Alfred, Marcant Aimé, Prévost Louis, Constant Emile, Guilloux, délégués ; Becquet, Bouchart, suppléants.

ENNETIERES-EN-WEPPES. — Emile Descamps, maire, Nory Fleurisse, adjoint, Lescroart Désiré, délégués ; Malagie Jules, suppléant.

CANTON DE CYSOING

CYSOING. — Paul Delepoulle, Léandre Dumoulin, Abelard Duriez, André Dewauvrain, Aug. Delourme, Olivier Louis, délégués; Rabard-Queverue, François Hayoit, sup.

BACHY. — Louis Quique, Denis Loiseau, délégué, Pierre Potier, sup.

BOURGHELLES. — Hubert Foutry, Jean Fasciaux, délégués Prosper Descamps, sup.

BOUVINES. — Léon Demarescaux, Alph. Desfontaine, délégué ; Lemahieu, sup.

CAMPHIN-EN-PEVELE. — Jourdain Dewawrain, Oscar Fiévet, délégués ; Nabor Mulier, sup.

COBRIEUX. — Jean-Baptiste Wartel, délégué; Eug. Carpentier, sup.

CAPPELLE. — François Poutrain, Alfred Dumont, délégués ; Lebocq, sup.

GENECH. — Léon Debouvry, Louis Wauquier, délégués; Joseph Dassonville, sup.

LOUVIL. — Damide, maire, Dehaut adjoint, délégués; Bomart, sup.

MOUCHIN. — Varlet Nicolle, Delaby Fr., délégués ; Deroubaix Léon, sup.

PERONNE. — Deroubaix Louis, Lefebvre Théophile, délégués; Andriès Alfred, sup.

SAINGHIN-EN-MELANTOIS. — Leclercq Henri, Brasseur J.-B., Thieffry Charles, délégués; Margat Antoine, sup.

TEMPLEUVE. — Baratte Paul, Olivier Levere, Demesmay Paul, Le Boucq Paul, Montois Victor, Mulier Charles-Louis; délégués; Delannoy Louis, Wartel Eugène sup.

WANNEHAIN. — Pollet Ch., Delcourt Léopold, délégués, Lemaire H., sup.

Arrondissement de Douai

A DOUAI

Le conseil municipal de Douai s'est réuni dimanche à 11 h. dans la salle Basse de l'Hôtel de ville à l'effet de procéder à l'élection des délégués sénatoriaux : 12 titulaires, 4 suppléants.

M. Hanotte préside les opérations du scrutin en l'absence de M. Bertin, maire, empêché.

AUBY. — Gasiorowski, Hennart, Bouquet, Dupire, Décloquement, Boudailliez, délégués; Wion et Doigny, sup.

COURCHELETTES.— Maillet, Lamy, délégué. M. Maroniez est également absent.

Après lecture des lois du 2 août 1875 et du décret de décembre 1884, le scrutin est ouvert. La majorité absolue est de 13 voix.

Le 1er tour donne les résultats suivants :

Elus : MM. Hanotte, 23 v. — Bertin, 21 v.— Dupont, 18 v. — Lavoix, 18 v. — Baude, 18 v. — Ingot, 16 v. — Procureur, 15 v. — Maroniez, 14 v. — De Lauwereyns, 13. — d'Hooghe, 13 v. — Bulcourt, 13 v.

Un deuxième tour a lieu pour l'élection du douzième délégué titulaire. Il reste sans résultats.

Un troisième tour à la majorité relative cette fois désigne comme délégué M. Evrard.

Le scrutin pour les délégués suppléants donne les résultats suivants :

MM. Dubrest, 13 v. — Dupont, 13 v. — Hayez Ch., 10 v. élus.

CANTON DE DOUAI-NORD

ANHIERS. — Cuisinier Paul, Boursier, délégués; Loyers François, sup.

FLINES-LES-RACHES.— Delzenne Dubois Bar, Larose, Deremaucourt, Godin, Fachaux Dupret, Scoliège Joseph, délégués; Bar François, Troyon, sup.

LALLAING. — Morel Joseph, Farquez, Willate J.-B., délégués; Choque E. supp.

SIN-LE-NOBLE. — Vandroth, Wigniolle, Pamart, Simon, Bridoux, Foucaut, Lemière, Lefebvre, Carré, délégués; Landrieux, Husson, sup.

WAZIERS. — Destrez Lusien, Ducourty, Dérain, Anselin, Vertan, Delbove Louis, délégués; Wignolle E., Milliotte, sup.

CANTON DE DOUAI-OUEST

gués; Dupont. sup.

CUINCY. — Réal, Dou, délégués; Flinois, sup.

ESQUERCHIN. — Lubé, Bridoux, délégués; Devin, sup.

FLERS. — Pasquet, Bligny, Beaumont, Richez, Rouzé, Théry E., délégués; Devred, Dumont, sup.

LAMBRES. — Deligny, Humez, Hanache, délégués; Bulté, sup.

LAUWIN-PLANQUES. — Marichez, Desmaret, délégués; Cauchy, sup.

RACHES. — Declève Ernes, Pecqueur, Prangère, délégués; Delattre François, sup.

RAIMBEAUCOURT. — Deremaucourt, Herbaut, Mannier, Merlio, Delplanque, Tirmont, délégués; Duvivier, Labbe, sup.

ROOST-WARENDIN. — Beauvis, Vincourt, Hugot, Maurois, Farcy, Wanbrouck, délégués; Mortelette, Donise, sup.

CANTON DE DOUAI-SUD

ANICHE. — Bertinchamp, Duhaut, Hary, Delval, Fassiaux, Tellier, Danchin, Deaguin, Sireuil, délégués; Dufour Dubrulle, sup.

AUBERCHICOURT. — Lemay, Poteau, Leclercq, Delacroix François, Handron, Godin, délégués; Buisset Ed., Hacquart, sup.

DECHY. — Masson, Sébille, Dauverchin, Loiselet, Desfontaines, Loubry, Corbin, délégués; Nolan, Duhin, sup.

ECAILLON. — Westrelin, Dehoux, délégués; Houriez Ed., sup.

FERIN. — Coupé, Mélayers, délégués; Poulain, sup.

GUESNAIN. — Leleu Henry, Mortreux, Leleur Charles, délégués; Leduc Emmanuel, sup.

Dernière Heure

LA GUERRE
Russo-Japonaise

ECHEC RUSSE EN MANDCHOURIE

Tokio, 28 février. — **Les Japonais ont attaqué et battu les Russes à Tsien-Khé Chen, à 25 milles au Nord de Si-Ma-Chi, à l'extrémité de la droite Japonaise. L'attaque a commencé le 23 février.**

Le nombre des Russes engagés était de 17.000. Les pertes russes sont évaluées à 2.000 hommes. Celles des Japonais sont faibles.

Les japonais ont capturé trois canons, une grande quantité de fusils et de munitions.

L'INCIDENT DE HULL

Londres, 28 février. — Une note communiquée aux journaux annonce qu'on ne prévoit pas de difficultés pour le règlement de l'incident de Hull.

Le total des indemnités s'élèvera de 75.000 à 100.000 livres sterling.

La Révolution en Russie

DECOUVERTE D'UN DEPOT D'ARMES

Moscou, 28 février. — On a découvert dans un faubourg de Moscou, un dépôt de révolvers, de bombes et de dynamite.

On assure que le meurtrier du grand-duc Serge est un artificier, et qu'il venait de Paris. Son nom est encore inconnu.

NOUVELLE GREVE A PETERSBOURG

Pétersbourg, 28 février. — Les ouvriers de l'usine à gaz et des ateliers Newsky viennent de cesser le travail, ce qui amène une augmentation de vingt mille grévistes.

DANS LE CAUCASE

Varsovie, 28 février. — **Les habitants de Batoum qui ont fui la ville et sont arrivés ici, disent que la révolution a gagné tout le Caucase.**

Les troupes seraient absolument débordées et les rebelles fortement armés, se livreraient à toutes sortes d'excès.

Ces réfugiés ajoutent que la poste, la trésorerie, le bureau des contributions et celui du monopole des alcools ont été dévalisés.

Les étrangers qui n'ont pas encore quitté Batoum, font leurs préparatifs de départ.

Les collisions entre Musulmans et Arméniens sont incessantes.

A VARSOVIE

Varsovie, 28 février. — Les employés de commerce juifs, qui se sont mis en grève, ont parcouru les rues de la ville en obligeant tous les marchands à fermer leurs boutiques.

Un grand nombre de grévistes qui avaient essayé d'amener une grève générale des agents de police, ont été arrêté aujourd'hui.

NOUVELLE GREVE

On télégraphie de Bogorodsk, chef-lieu du district de ce nom, dans le gouvernement de Moscou, que la grève a été déclarée dans les plus importantes manufactures de la ville.

LA GRÈVE GÉNÉRALE
des Mineurs Belges

Mons, 28 février. — La situation est restée stationnaire dans le Borinage et le bassin de Charleroi.

La Fédération des mineurs du Borinage, réunie ce soir, à Mons, a voté à l'unanimité la continuation de la grève jusqu'à ce que les mineurs obtiennent satisfaction.

Ce matin, plusieurs grévistes ont comparu devant le tribunal correctionnel de Mons, pour prétendues atteintes à la liberté du travail. Les prévenus étaient venus à Mons accompagnés d'un grand nombre de leurs camarades. Aucun incident ne s'est produit.

LES GREVES DE BREST

Brest, 28 février. — 2.000 ouvriers du bâtiment ont voté la cessation du travail pour demain. A la sortie de la réunion, les ouvriers formèrent un cortège et chantèrent la « Carmagnole ».

La police les a dispersés.

LA SEPARATION

Paris, 28 février. — La Commission de séparation des églises et de l'Etat, réunie cet après-midi, a procédé à une rapide révision du projet qu'elle avait adopté dans sa dernière séance et lui a apporté quelques modifications de détail.

La Commission entendra demain M. Bienvenu-Martin, ministre des Cultes.

LE CRIME DE BOLOGNE

Turin, 28 février. — La Cour d'assises de Turin a procédé aujourd'hui à l'interrogatoire du docteur Seccli, amant de la comtesse Bonmartini et accusé de complicité dans l'empoisonnement du comte, par sa femme et le frère de celle-ci, l'avocat Tullio Murri.

Le docteur Seccli a affirmé, en substance, n'avoir pris aucune part, ni matérielle, ni morale, à l'assassinat du comte Bonmartini.

CONVENTIONS COMMERCIALES

Pétersbourg, 28 janvier. — Le gouvernement russe vient de dénoncer la Convention du 17 juin 1893 base des relations commerciales franco-russes.

Cette Convention reste en vigueur jusqu'au 1er mars 1906. Après cette date, d'après la convention de 1874 non dénoncée par le gouvernement russe, les produits français jouiront en Russie de la clause de la nation la plus favorisée et les produits russes en France seront soumis au tarif minimum.

Une dépêche de Berlin, annonce que le traité de commerce conclu entre l'Allemagne et la Russie a été ratifié aujourd'hui. Il entre en vigueur le 1er mars 1906.

GREVE D'OUVRIERS MILITAIRES

Marseille, 28 février. — Les ouvriers cordonniers de la maison Symion (équipements militaires), ont abandonné ce soir le travail, pour protester contre les embauchages qui sont journellement effectués alors que le personnel existant n'a pas suffisamment de travail.

Les charretiers de la maison Roussel continuent à déserter les chantiers.

Le conflit a été provoqué par le renvoi d'un ouvrier délégué, dont le patron a supprimé l'emploi.

UNE EXECU